

ARBU *Info*

Magazine d'information de la commune d'Arbusigny - N° 36 - septembre 2020



Église avec arc en ciel : LEONE Roberta
Coucher de soleil : CACHET Xavier



LA NOUVELLE EQUIPE



© A. Girard

Le 15 mars dernier, les électeurs de la commune nous ont accordé leur confiance, approuvant par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis lors de la campagne électorale.

Assistée de mes adjoints et des conseillers municipaux, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres. En tout état de cause, le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants.

Pour ce qui est des projets, ils émanent de notre programme électoral et sauf difficultés majeures imprévisibles souvent liées au financement, nous les réaliserons. Il va sans dire que nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

Pour ce qui est de la méthode, il s'agit là de notre comportement. En tant qu'élue je souhaite, qu'indépendamment des fonctions qui nous distinguent, nous exerçons notre mandat en restant très proches des habitants, qu'ils appartiennent ou non à notre électorat. Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens et non pas de quelques-uns d'entre eux.

Dans le même ordre d'idées, il nous faudra encourager et soutenir la vie associative. Les associations constituent un relais indispensable à l'action municipale. Leurs revendications peuvent alimenter nos débats et susciter la mise en œuvre de nouveaux projets. Leurs activités nous rapprochent de la population.

Le confinement imprévisible, il a fallu réagir et s'adapter par rapport à l'évolution du corona. Ceci n'a pas été facile mais chacun a œuvré pour que cette période ne soit pas trop négative et peut-être devons-nous essayer de vivre différemment !..

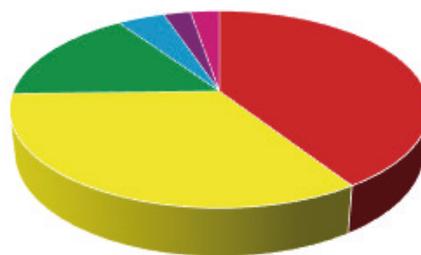
A cause du corona, nous avons dû faire des choix, notamment concernant les manifestations qui ont été annulées ; la salle des fêtes et le chalet des Bornes restent à la disposition des associations et des gens de la commune désirant les louer ; la salle des associations, pour le moment, reçoit les artisans du groupe scolaire.

Je vous souhaite un bon retour au travail, une bonne rentrée scolaire aux enfants, aux lycéens... et surtout de respecter les gestes barrières. Mettez le masque, procédez à la désinfection, prenez soin de vous, le virus est toujours actif.

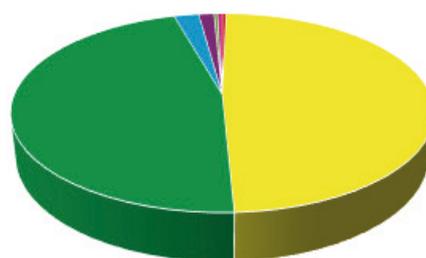
Régine REMILLON,
Maire

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

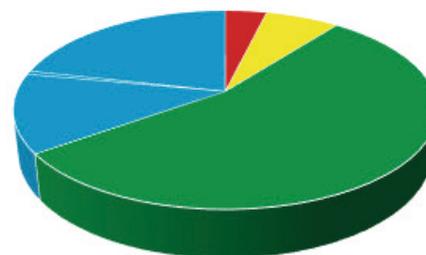
Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	298 691,17
Charges de personnel	246 197,11
Autres charges gestion courante	116 477,31
Charges financières	31 651,48
Atténuations de produits	18 288,00
Opérations d'ordre entre section	19 472,04
Total	730 777,11



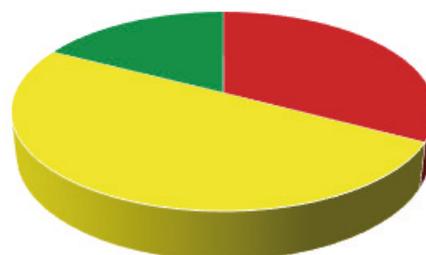
Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	3 758,15
Impôts et taxes	507 503,94
Dotations et participations	481 298,23
Autres produits gestion courante	23 369,61
Produits Exceptionnels/Financiers	14 527,78
Opérations d'ordre entre sections	3 400,00
Atténuations de charges	4 430,30
Total	1 038 288,01



Dépenses d'investissement	Montant en €
Immobilisations incorporelles Urbanisme/Site internet	22 074,87
Immobilisations corporelles Acquisition Matériels	39 297,10
Immobilisations en cours/ Travaux Bât/Voirie	319 654,62
Remboursements d'emprunts	74 980,57
Opérations d'ordres entre sections/ Travaux régie	3 400,00
Opérations patrimoniales : syane	125 590,66
Total	584 997,82



Recettes d'investissement	Montant en €
Subventions d'investissement	36 750,00
Dotations Fonds divers Réserves	55 809,99
Opérations d'ordre entre sections	19 472,04
Opération patrimoniales : syane	125 590,66
Total	237 622,69



BUDGET 2020 DETTES ET CRÉANCES À LONG TERME

Créances	Dettes en capital au 1 ^{er} janvier 2019	Annuités à payer	
		Intérêts	Capital
1 emprunt au Crédit Agricole Des Savoie	41 250	1 621	15 000
Prêts SCANNÉ 74 (Syndicat d'électricité des Énergies et d'Équipements de la Haute-Savoie)	731 858	26 955	59 981
Total	773 108	28 576	74 981

BUDGET PRIMITIF 2020

Dépenses de Fonctionnement	Montant en €
Charges générales	348 500
Charges de personnel	220 000
Autres charges gestion courante	129 220
Charges financières	34 030
Dépenses imprévues	1 526
Virement à la section d'investissement	240 000
Opérations d'ordre entre section	16 695
Atténuations de produits	20 000
Total	1 009 971

Recettes de Fonctionnement	Montant en €
Produits des services	3 600
Impôts et taxes	517 535
Dotations et participations	459 071
Autres produits gestion courante	15 000
Produits Exceptionnels	10 492
Résultats reportés	3 773
Atténuations de charges	500
Total	1 009 971

Dépenses d'investissement	Montant en €
Immobilisations corporelles	115 800
Acquisition Matériels	
Immobilisations en cours/ Travaux Bât/Voirie	1 110 000
Remboursements d'emprunts	104 481
Opérations patrimoniales : syane	35 213
Reste à réaliser	3 760 469
Dépenses imprévues	4 698
Solde d'exécution	63 127
Total	5 193 788

Recettes d'investissement	Montant en €
Subventions d'investissement	308 852
Emprunts et dettes assimilées	700 000
Dotations – Fonds divers Réserves	66 432
Dépôt et cautionnement reçus	900
Opérations patrimoniales (Syane)	35 213
Autres immos financières	600
Produits des cessions	1 500
Excédent de fonctionnement	966 701
Opérations d'ordre entre sections	16 695
Virement de la section de fonctionnement	240 000
Reste à réaliser	2 856 895
Total	5 193 788

COÛT TOTAL DU PLU Y COMPRIS LA MODIFICATION

Années	Coût
2014	198.92 €
2015	10 749.95 €
2016	19 080 €
2017	12 310.60 €
2018	25 814.96 €
2019	22 074.87 €
2020	6 384 €
Total	96 613.30 €

P.L.U. approuvé le 06/05/2019
Modification approuvée le
04/11/2019

GROUPE SCOLAIRE



Les entrepreneurs travaillant sur la construction du groupe scolaire ont repris les travaux après un arrêt dû au confinement.

A ce jour, la construction prend forme.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



© M. Michalak

Cette année, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 ne ressemblait pas aux autres années. Nous ne pouvions pas nous rassembler en nombre devant le monument aux morts de notre commune pour nous souvenir ensemble de notre victoire,

et surtout de la paix qui a suivi cette horrible guerre... il y a maintenant 75 ans. Après la lecture du message de notre Prédésint, une gerbe a été déposée par Mme le Maire et ses Adjoints.

OPERATION UN MASQUE PAR HABITANT

*Financée par la région
Auvergne Rhône-Alpes*

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et ses élus ont offert un masque réutilisable à tous les habitants de la Région (9 millions de masques) afin d'aider la population à s'adapter aux premières semaines de déconfinement.

Monsieur Martial SADDIER était chargé d'organiser une plateforme au CHAL pour assurer la réception des cartons de masques commandés et la redistribution dans les différentes communes.

Ces masques ont été majoritairement fabriqués au sein de la Région et testés par l'Armée.

La logistique pour la répartition des masques a été effectuée par des bénévoles.

Les gendarmes se sont chargés de l'acheminement vers les communes de moins de 2000 habitants. Régine REMILLON a accueilli ces derniers le dimanche 10 mai.

La distribution aux habitants d'ARBUSIGNY a été assurée par 3 employées de la mairie le mardi 12 mai.



VENTE DE CONTAINERS



Les personnes désirant acheter un container peuvent s'adresser au secrétariat de mairie :

04 50 94 50 01

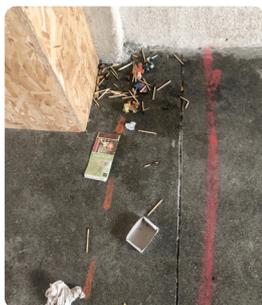
Container seul	50 euros
Container avec socle	65 euros

REPAS DES AINÉS

Le repas des Aïnés aura bien lieu le 18 octobre. Cependant, compte tenu du COVID, il ne se fera pas à la salle communale. Nous demanderons à chaque personne de venir chercher leur repas à partir de 10h30 afin de le déguster à leur domicile. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, nous les livrerons. Cette adaptation sera, certes, beaucoup moins conviviale mais il est important de ne pas prendre de risque.

Maryse MICHALAK

AVIS PROPRETÉ



Cette photo a été prise sous le préau de l'école primaire. **Ceci est inacceptable !!**

Nous demandons à tous les citoyens de bien vouloir respecter les lieux ainsi que leurs propretés. MERCI

Régine REMILLON

RIVES DE LA RIVIÈRE DES USSES : DÉGRADATIONS

Après la constatation des dégradations faites sur les rives de la rivière des Usse par des véhicules à moteur au lieu-dit chez Janton, deux panneaux ont été posés pour informer les citoyens que les véhicules à moteurs ne doivent pas traverser les rives et le lit de la rivière. Ceci afin d'éviter l'érosion et préserver la faune aquatique. Nous remercions donc ceux qui empreinte le pont existant.

Mickaël TISSOT



SALLE DES ASSOCIATIONS

La Municipalité devait donner une réponse au Foyer Rural d'ARBUSIGNY, plus particulièrement à Monsieur RODET, concernant la disponibilité de la salle des Associations.

Nous avons été contraints de réserver cette salle uniquement pour les employés des sociétés intervenantes sur les travaux du groupe scolaire. Ceci afin de respecter les obligations de sécurité dues au COVID-19, qui nous sont exigés par le gouvernement.

Pour le moment et indépendamment de notre volonté, cette salle ne peut donc plus être à disposition des activités du foyer.

Des solutions pour les activités ont été proposées : ont-t-elles été soumises aux diverses intervenants et bénévoles ?

Le chantier du groupe scolaire ne vaut-t-il pas quelques sacrifices de la part de TOUS ?

Suite à cette crise du COVID-19, nous ne savons, ni vous ni nous, dans quel sens la situation va évoluer, chacun s'adaptera selon les mesures imposées par le gouvernement.

Pour l'instant, nous ne prenons aucune décision à la hâte. A ce jour et après concertation, nous avons trouvé une solution pour les activités. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, certaines conditions peuvent évoluer ...

Régine REMILLON & Maryse MICHALAK

DIVAGATIONS & ABOIEMENTS

Nous vous rappelons que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter une gêne, due aux aboiements répétés, pour le voisinage. Ceci de jour comme de nuit. Nous vous rappelons également que la divagation des chiens, même inoffensifs, est INTERDITE en dehors de la propriété.



Régine REMILLON

DICTIONNAIRES

Cette année, la remise des dictionnaires était prévue le 29 juin 2020. Suite au COVID-19, c'est leur professeur d'école qui a eu le plaisir de les remettre aux enfants de CM2 accompagnés du manuel « VOTRE COMMUNE – Comprendre son rôle et son fonctionnement ».

Le Conseil Municipal leur envoie tous ses vœux de réussite pour le collège.

Maryse MICHALAK



DÉPÔT DE BENNES

Pour objets encombrants

Du **jeudi 8 octobre 2020** à partir de **8 heures**.

Jusqu'au **vendredi 9 octobre 2020** à **16 heures**.

PARKING DU CIMETIERE



DECONFINEMENT DES ECOLES

La reprise des cours après le confinement s'est faite en douceur. Peu d'enfants ont repris le chemin de l'école. Les élèves ont très vite adopté les gestes barrière.

La nouvelle organisation, un élève par bureau, pas de jeu commun, lavage des mains fréquent, récréations décalées, a été assez bien comprise.

Les retrouvailles des copains et de la maitresse (ou maître) ont compensé ses inconvénients. Sandrine, ATSEM en maternelle a accueilli les enfants prioritaires.

Maryse MICHALAK

CORONAVIRUS COVID-19

Fermeture
de toutes les écoles,
collèges et lycées
à partir du 16 mars 2020



RENTREE DES CLASSES 2020 / 2021

Cette année la rentrée des classes a eu lieu le 1er septembre rassemblant **119 élèves répartis en 5 classes** :

21 élèves en petite section – Enseignantes : Mme Richard et Mme Vulliet

9 élèves en moyenne section et 15 élèves en grande section - Enseignante : Mme François

18 élèves en CP et 7 élèves en CE2 - Enseignantes : Mme Vervoux et Mme Vulliet

18 élèves en CE1 et 6 élèves en CM1 : Enseignant : Mr Bottex

15 élèves en CM1 et 10 élèves en CM2 : Enseignantes : Mme Sallet et Mme Vulliet

Mme Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent une bonne année scolaire 2020/2021 à l'ensemble des enseignants et personnels rattachés au scolaire (atsem, cantine, garderie, employés de service).

Comme à l'accoutumé, Mme le Maire a rassemblé les enseignants, les conseillers et le personnel communal autour d'un déjeuner afin que les différentes parties fassent connaissance.



Repas de la rentrée organisé par Mme le Maire rassemblant les enseignants, les conseillers et le personnel communal.

GROUPES D'ACTIVITÉS CITOYENNES EN CHEMIN

CITOYENS-CITOYENNES, VENEZ NOUS REJOINDRE POUR PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CITOYENS SUR LA COMMUNE

L'équipe du conseil municipal recherche des idées à propulser par et pour les habitants pour notre environnement local lors de ces prochaines années !

« Environnement, biodiversité, rivière, ... » ou autres thématiques à explorer ensemble !

Nous espérons que des projets émergent et rassemblent les habitants autour de l'amélioration de notre cadre de vie lors de cette première réunion de réflexion. Participatif et évolutif, un test vers de nouveaux projets à venir...



RENDEZ-VOUS LE MARDI 6 OCTOBRE À 19H30

À LA SALLE DES FÊTES D'ARBUSIGNY

JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE DE LA PLANÈTE

Le 19 septembre dernier, a eu lieu la Journée mondiale du nettoyage de notre planète : [le World CleanUp Day](#).

Cet acte, fou mais audacieux, visait à coordonner 180 pays et réunir 5% de la population mondiale pour débarrasser notre planète de ses déchets sauvages.

Outre l'aspect opérationnel, cet acte visait à sensibiliser, fédérer et informer par l'action le plus grand nombre afin que cet événement planétaire engendre une prise de conscience globale et fasse changer les comportements !

Dans le cadre de cette journée, la mairie d'Arbusigny a apporté son soutien à ceux qui organisaient une présentation de leurs engagements en faveur du World CleanUp Day. Nous remercions ceux et celles qui ont participé à ce plus grand mouvement civique !

Vous pouvez jeter un œil sur www.worldcleanupday.fr

Mickaël TISSOT



EMPLOI SAISONNIER

Chaque année, la mairie embauche des jeunes sous contrat à durée déterminée de quelques semaines, durant la saison estivale.

Cette année, 3 jeunes Arbusigniens ont successivement travaillé en sein de la commune.

Maxime, Kévin et Florian ont multiplié les tâches de désherbage, débroussaillage, nettoyages multiples, entretiens des fleurs...

Nous les remercions pour leurs travaux et leur souhaitons une bonne reprise et réussite pour leurs études.

Maxime



Florian



Kévin



COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Février 2020



Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Vincent MOREAU - Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Jannick GRANIER - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI - Marjorie BOISIER-DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET - Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

1) L'assemblée écoute l'intervention de Mr. TISSOT Mickaël (Anim'Nature - Expertise et éducation à l'environnement) concernant les résultats de l'étude réactualisée en 2019 des plantes exotiques envahissantes à Arbusigny.

2) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3) Le conseil approuve l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE.

4) Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la demande de Mr. & Mme Daniel Vachoux concernant leur souhait d'acquérir quelques mètres carrés de la parcelle n°913 section B appartenant à la commune afin de pouvoir sécuriser l'accès à leur domicile, une proposition de vente de 22m² leurs a été faite et acceptée pour un prix forfaitaire global de 1 500 (frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs).

5) Suite à l'appel public à la concurrence concernant le marché de travaux pour la construction du groupe scolaire (procédure de passation : MAPA) ; le lot n° 2 (gros œuvre) est attribué à :

Lot : N°2 - Libellé : Gros Œuvre
Entreprise retenue : 3B Construction 74 Choisy
Montant du marché H.T. : 765 836.20€

6) Dans l'attente de l'approbation du budget primitif 2020, le conseil vote en dépenses d'investissement un montant de 20000€ au chapitre 21 et 50000€ au chapitre 23.

7) Le conseil vote une subvention exceptionnelle de 300€ à l'Harmonie Reignier-Esery à l'occasion de la célébration de son 140^{ème} anniversaire.

8) Le conseil prend note des factures suivantes : travaux électricité cabanons du cimetière 1 099.73€ H.T. (Brutelec) - Remplacement 2 radiateurs/mairie : 1 434.82€ H.T. (Brutelec) - Remplacement 2 têtes de candélabre : 1 134.04€ H.T. (Brutelec) - Remise en service du panneau électronique : 1 212.00€ H.T. + contrat annuel : 426.00€ H.T (Sarl Cobra) - Travaux de drainage Chambre France Télécom Chez Boget : 700€ H.T. (Ent. Jacquemoud Lilian) - Etendage gravier Chemin de Grange Neuve : 765€ H.T. (Ent. Maulet).
Le conseil valide les devis suivants : Contrat d'Assistance Maitrise d'Ouvrage Mission 2 - Assistance en phase « Travaux » Année 2020 : 30 000€ HT ((Sarl AMOME Conseils) - Suite à contamination par des insectes à larves xylophages : traitement curatif et préventif du plafond lambrissé de l'église : 9 860.00€ H.T. (Ste B.T.H.). Adhésion à la Salévienne : 35€.

- Avis favorable pour le passage sur la commune d'Arbusigny du 30^{ème} rallye automobile nationale des Bornes qui aura lieu les 19 et 20 Juin 2020.
- Nombre d'habitants selon INSEE au 01/01/2020 : 1 138.

Maire - Régine REMILLON
Secrétaire de séance - Maryse MICHALAK

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Mars 2020



Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON - Marc BLETEAU - Marie BAUD - Vincent MOREAU - Marylène DAIGUEMORTE - Serge JACQUEMOUD - Jacky DURET - Maryse MICHALAK - Jannick GRANIER - Esther VACHOUX - Pierre MORETTI - Marjorie BOISIER-DUVERNEY - Sylvia DUSONCHET
Absente : Mme Sonia TAGLIOLI

1) Suite à la présentation du compte administratif 2019 : le compte administratif est adopté à l'unanimité comme suit :

Réalisations de l'exercice :

•Dépenses de fonctionnement =	730 777,11€
•Recettes de fonctionnement =	1 038 288,01€
•Dépenses d'investissement =	584 997,82€
•Recette d'investissement =	237 622,69€

(Restes à réaliser à reporter en 2020 : dépenses d'investissement = 3 760 469,57€ & recettes d'investissement = 2 856 895,00€).

2) Suite à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019, le conseil municipal accepte d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en investissement (recette) = 966 701,61€
Report en fonctionnement (recette) = 3 773,49€.

3) Suite à la requête des consorts Démolis/Lafontaine, Mr. Pernoud géomètre à Cruseilles a été chargé de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la voie communale n°103 dit « Chemin du Sauthy » afin de régulariser l'emprise foncière. Au vue des procès-verbaux de bornage, le conseil accepte que les consorts Démolis/Lafontaine cèdent à la commune 94m² et cette dernière cède à l'indivision Démolis 97m² ; l'échange des cessions ait lieu sans soulte pour une valeur forfaitaire de 30€ , que les frais notariés soient pris en charge par la Commune, les frais du géomètre ayant été réglés par les consorts Démolis/Lafontaine.

4) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 Février 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

5) Suite à l'appel public à la concurrence concernant le marché de travaux pour la construction du groupe scolaire (procédure de passation : MAPA) ; le lot n° 17 (Electricité) est attribué à : Lot : n°17 - Libellé : Electricité - Entreprise retenue : SOGEC 73 La Motte-Servolex - Montant du marché 191 351,08€ H.T.

6) Accord pour devis/factures suivants : Reprises des rampants du passage surélevé au Souget :

4 332,00€ TTC (Ent. Eiffage) – Remplacement de panneaux directionnels : 891,60€ TTC (Ets. Vachoux) – Contrat entretien chaudière fioul église : 358,58€ TTC (Multi Dep) – Arbu Info n° 35 + calendriers : 4 103€ TTC (Offset Service) – Contrat entretien chaufferie-ventilation salle Association : 752,40€ TTC (Ets. Montant) – Service fourrière Animaux Secours Arthaz : 1 138€.

7) Organisation du bureau de vote pour le 15 Mars 2020. Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Maire - Régine REMILLON
Secrétaire de séance - Marylène DAIGUEMORTE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2020



1) Election du maire :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Régine REMILLON, Maire sortante qui a donné la parole au plus âgé des membres présents du conseil municipal ainsi Mr. Jacky DURET a procédé à l'appel, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous présents installés dans leurs fonctions :

Mme Régine REMILLON – Mr. Esther VACHOUX – Mme Marie-Françoise BAUD - Mr. Ludovic TROTTET – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Frédéric AESCHLIMANN – Mme Sylvia DUSONCHET – Mr. Mickaël TISSOT – Mme Maryse MICHALAK – Mr. Laurent FORT – Mme Sandrine REY – Mr. Etienne MERLIER – Mme Alexandra DUPANLOUP – Mr. Jacky DURET – Mme Cinthya MIQUET-SAGE.

Il a ensuite invité les conseillers à procéder à l'élection du maire, à bulletin secret

Résultat : Mme Régine REMILLON, candidate au poste de maire, a obtenu la majorité absolue (15 suffrages),

a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2) Détermination du nombre d'adjoints :

Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal accepte la création de 4 postes d'adjoints (vote à mains levées : 15 pour) et constate la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire déposée afin de procéder à leurs élections.

3) Elections des Adjoints :

Résultat : la liste des adjoints : Mr. Esther VACHOUX – Mme Marie-Françoise BAUD – Mr. Jacky DURET – Mme Maryse MICHALAK a obtenu 15 suffrages.

A la majorité absolue ont été proclamés adjoints et immédiatement installés : Mr Esther VACHOUX, 1^{er} Adjoint – Mme Marie-Françoise BAUD, 2^{ème} adjointe - Mr. Jacky DURET, 3^{ème} adjoint – Mme Maryse MICHALAK, 4^{ème} adjointe.

4) Discours de Mme Le Maire et lecture de la Charte des élus.

5) Constitution des commissions communales :

*Composition selon tableau ci-dessous.

6) Décisions concernant des dossiers en cours :

- Création emploi saisonnier au service technique du 25 Mai au 31 Août 2020 (embauche de 3 jeunes arbusigniens).

- Demande de subventions au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2020 pour les projets suivants : Construction du groupe scolaire ; Aménagement de la voirie et Aménagement du cimetière.

- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Maire - Régine REMILLON

Secrétaire de séance - Marylène DAIGUEMORTE

* COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Régine REMILLON, Maire, est la présidente de droit de chaque commission.

Responsable Adjoint(e)s ou Conseiller(ère)s délégué(e)s.

Affaires scolaires Bibliothèque	Urbanisme Bâtiments Accessibilité	Réseaux électrique Eau Assainissement	Voirie communale Chemins ruraux Environnement Fleurissement	Finances
Maryse MICHALAK Sylvia DUSONCHET Cinthya MIQUET-SAGE	Marie BAUD Esther VACHOUX Jacky DURET Ludovic TROTTET Sandrine REY Laurent FORT Marylène DAIGUEMORTE Alexandra DUPANLOUP	Jacky DURET Esther VACHOUX Ludovic TROTTET Frédéric AESCHLIMANN Mickaël TISSOT Etienne MERLIER	Esther VACHOUX Sylvia DUSONCHET Maryse MICHALAK Ludovic TROTTET Frédéric AESCHLIMANN Laurent FORT Mickaël TISSOT Etienne MERLIER Cinthya MIQUET-SAGE	Marie BAUD Jacky DURET Sandrine REY Sylvia DUSONCHET

CAO (Commission d'Appel d'Offres)	Salles communales Relation avec les Associations	Communication (Site Internet - Arbu Info)	CCAS (Centre Communal d'Action Social)
Régine REMILLON TITULAIRES : Esther VACHOUX Marie BAUD Maryse MICHALAK SUPPLEANTS : Ludovic TROTTE Mickaël TISSOT Etienne MERLIER	Maryse MICHALAK Esther VACHOUX Mickaël TISSOT Cynhya MIQUET-SAGE	Marylène DAIGUEMORTE Maryse MICHALAK Alexandra DUPANLOUP Mickaël TISSOT	Régine REMILLON 4 MEMBRES ELUS : Maryse MICHALAK Sandrine REY Sylvia DUSONCHET Cinhya MIQUET-SAGE 4 MEMBRES NON ELUS :

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Juin 2020



Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Jacky DURET – Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTE – Sandrine REY – Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Marylène DAIGUEMORTE – Alexandra DUPANLOUP – Mickaël TISSOT – Etienne MERLIER –

Absent excusé : Mr Frédérick AESCHLIMANN

Absente : Cinhya MIQUET-SAGE .

Public : 0

1) Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

2) Autorise Mme Le Maire à transformer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Juillet 2020, à temps complet.

3) Vote des taux d'imposition 2020 des taxes foncières, le produit de la taxe d'habitation étant « gelé » : Sur proposition de Mme Le maire, le conseil accepte de ne pas modifier les taux d'imposition de 2020 des taxes directes locales par rapport à 2017, 2018 et 2019 à savoir :

Taxe Foncière sur bâti : 15,44 %

Taxe F. sur non bâti : 69,69 % (Soit un produit fiscal attendu de 223 780 €).

Produit prévisionnel de TH : 179 055 € et allocations compensations : 9 098 €).

Soit un montant total des taxes directes locales de 411 933 €.

3) Vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 1 009 971,49 €

Section d'investissement : 5 193 788,71 €

4) Montant des indemnités de fonctions du Maire, des 4 Adjointes et de 2 Conseillères déléguées :

Suite à la demande expresse de Mme Le Maire dont la volonté est de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal, le conseil fixe le montant des indemnités comme suit à dater du 1^{er} Juin 2020 :

Mme Le Maire : 49% de l'IB soit 1 905.80 € brut

Les 4 Adjointes : 17,45% de l'IB soit 678.70 € brut

Les 2 Conseillères déléguées : 6% de l'IB soit 233.36 € brut.

5) Mme Le Maire rappelle que le Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire et de 6 commissaires qui seront désignés par Le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Savoie sur une liste de 24 contribuables dressée par le conseil municipal sur proposition de Mme Le Maire.

6) Désignations des délégués de la commune au sein des instances intercommunales :

SIVU - Espace nautique des Forons
Titulaires : Mme Alexandra DUPANLOUP & Mr. Laurent FORT
Suppléantes : Mme Marie BAUD & Mme Sandrine REY
SYANE
Mr. Mickaël TISSOT
CTENS (SMECRU)
Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles
Mme Sylvia DUSONCHET
Mr. Mickaël TISSOT

7) Le conseil prend note que la commission de contrôle des listes électorales, pour une durée de 3 ans, sera composée pour la commune d'Arbusigny d'un conseiller municipal (Mr. Ludovic TROTTE), d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire (les noms seront communiqués ultérieurement après désignations).

8) Délégations consenties au Maire par Le Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Mme Le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil après avoir pris connaissance des 29 points de délégations possibles, décide de donner 8 délégations (les 1^o, 4^o, 6^o, 8^o, 9^o, 11^o, 17^o et 26^o dudit article).

9) Suite à l'appel public à la concurrence concernant la marché de travaux, le lot n° 11 Revêtement acoustiques-rideaux est attribué à l'entreprise Maison Henri GERMAIN (Lyon) pour un montant de 114 167,04 € H.T.

Suite à l'analyse du marché public de prestations intellectuelles «Assurance Dommages Ouvrage» relative à la construction du groupe scolaire, l'offre

retenue est celle de ANTINEA Courtage d'Assurance/ AXA France IARD pour un montant de 22 930,90 €ttc. Accepte l'acte modificatif n° 1 au lot n°1 (terrassements généraux et compactage dynamique) concernant des tranchées drainantes y compris évacuation des déblais pour un montant de 33 620 € H.T.

Affiché en exécution du CGCT Art. L2121-25 et Codes des Communes Art. R121-9.

Maire - Régine REMILLON

Secrétaire de séance - Marylène DAIGUEMORTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Juillet 2020



Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Frédéric AESCHLIMANN - Sandrine REY - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Marylène

DAIGUEMORTE – Alexandra DUPANLOUP – Mickaël TISSOT – Cinthya MIQUET-SAGE.

Absents excusés : Mr Ludovic TROTTET (pouvoir à Mr. Duret Jacky) - Mr. Etienne MERLIER

Public : 0

Election des délégués titulaires et suppléants appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs :

Mme Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. Il est rappelé qu'en application des articles L.289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus, à bulletin secret, sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Résultat de l'élection : 14 votants – 14 suffrages exprimés.

Les candidats de l'unique liste sont élus dans l'ordre de présentation suivante :

Titulaires : Suppléant(es)

- Mme Régine REMILLON * Mme Sandrine REY
- Mr. Esther VACHOUX * Mr. Laurent FORT
- Mme Maryse MICHALAK * Mme Sylvia DUSONCHET.
- Affiché en exécution du CGCT Art. L2121-25 et Codes des Communes Art. R121-9.

Maire - Régine REMILLON

Secrétaire de séance - Marylène DAIGUEMORTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 Août 2020



Présents Mmes Mrs : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET - Frédéric AESCHLIMANN - Sandrine REY - Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Alexandra DUPANLOUP – Mickaël

TISSOT – Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET-SAGE

Absente excusée : Mme Marylène DAIGUEMORTE

1) Après avoir pris connaissance des comptes rendus des séances du conseil municipal du 29 Juin et du 10 Juillet 2020, les élus les approuvent à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

2) a voté les subventions aux associations-exercice 2020 : Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny : 2 700 € Foyer Rural de Loisirs pour Tous d'Arbusigny : 1 000 € Association Lou Ptiou Golus (cantine d'Arbusigny) : 5 500 € - USEP de l'Ecole d'Arbusigny : 200 € Association d'Assistantes Maternelles d'Arbu : 100 € A.D.M.R. Les Tourelles Reignier : 300 € - Moto-Club Arbusigny/La Muraz: 100 € - Association des Parents d'Elèves du Collège de Reignier (AIPE) : 100 € - La Prévention Routière (comité 74) : 150 € - Association « Pages Ouvertes » (développement goût de la lecture) : 60 € - Association des Donneurs de Sang : 150 € - Croix-Rouge comité La Roche/Reignier : 100 € - Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Annemasse : 100 € Anciens A.F.N. canton de Reignier: 100 € - Association « Le Souvenir Français »: 100 € - Ecole de Musique de Pers-Jussy : 300 € - U.S.P.J. de Pers-Jussy (Foot) : 150 € - Association Apollon 74 (la nature et l'homme... Ensemble) : 50 € - Association Handi Festif Reignier : 150 € - Association Dans la roue d'Aurélien : 50 € Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie : 50 € - De l'Ombre à la Lumière (chiens guides aveugles) : 100 € Les Amis des Sentiers : 200 € - Assoc. Lutte contre la faim aggro. Annemasse : 20 € - Banque alimentaire Haute-Savoie : 100 € - Lycée Jeanne Antide Animation : 150 € - La Chamarette (classe découverte) : 60 € - Mutame Savoie Mont-Blanc : 120 €. - Foyer Socio-Educatif Collège de Reignier : 110 € - Protection Civile (74) : 100 €

3) a adopté les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies» conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

4) concernant les régularisations des emprises foncières V.C. n°3 dit « Chemin du Sauthy», vu les observations du notaire, il convient de retirer et remplacer la délibération du 2 Mars 2020 afin de compléter les accords et préciser les différentes cessions. Le conseil accepte les cessions par la SCI Chez Le Fils et par Mrs. Démolis Patrick et Didier à la commune d'Arbusigny avec les frais d'acte à charge de cette dernière et accepte la vente par la commune du tènement issu du domaine public à l'indivision Démolis dont les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

5) Le département de la Haute-Savoie a été saisi par les consorts Duret afin de régulariser la situation foncière de leur indivision, propriétaire de différentes parcelles situées au carrefour du Vernay au croisement des RD 3 & RD 6. Il s'avère que les travaux effectués dans les années 2000 ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, de ce fait la commune doit poursuivre la régularisation foncière. Le conseil accepte de

mandater le cabinet de géomètre Carrier pour établir le document d'arpentage.

Concernant la voie communale dite « Route de Chez Le Cordier », le conseil accepte de mandater le cabinet de géomètre Dagron afin de délimiter l'emprise de cette voie limitrophe avec les parcelles appartenant à Mr. Et Mme Daniel Vachoux.

6) Suite à donner au dossier : Contentieux Commune/ Mme Torres :

Vu le permis modificatif qui a été accordé à Mr. Mme Lale-Demoz, modifiant l'implantation de leur micro station et de la tranchée drainante. Mme Le Maire indique au Conseil que Mme Torres va formuler un désistement auprès du tribunal administratif de Grenoble puisqu'il n'existera plus d'écoulement d'eau sur sa propriété. Afin de mettre un terme à la procédure en cours ; le conseil décide que la commune renonce à toute demande d'indemnité puisque que Mme Torres se désiste purement et simplement de sa requête introduite en justice.

7) a accepté qu'une convention de servitudes intervienne entre ENEDIS et la commune (parcelle n°995 B) dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique lors des travaux du groupe scolaire.

8) a décidé d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction en application de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.

9) désignations des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs :

10) Concernant le terrain communal « Vers LaChat » sur lequel il y a une source : Le Conseil refuse la demande d'un particulier pour la dépose d'une citerne pour récupérer l'eau de cette source et refuse de lui vendre ce terrain.

11) Suite au mail du 14/7/2020 de Mr. Rodet, Président du Foyer Rural et de l'article paru dans le dauphiné libéré le 02/8/2020 concernant l'utilisation des salles à la rentrée, Mme Le Maire et l'adjointe responsable de la commission « salles communales/relations avec les associations » vont réitérer leurs décisions avec mise aux points auprès de Mr. Rodet.

12) Suite aux dégradations des berges de la rivière « Les Usses/Chez Janton » occasionnées par des véhicules 4x4 durant le 1er week-end de juillet, plusieurs élus se sont rendus sur place, le conseil déplore totalement de telles pratiques inciviques.

13) L'assemblée écoute plusieurs élus qui ont participé à différentes réunions ou commissions de travail.

14) Pré-rentree scolaire le lundi 31 Août : Repas entre les enseignants, les élus et le personnel.

Affiché en exécution du CGCT Art. L2121-25 et Codes des Communes Art. R121-9.

Maire - Régine REMILLON

Secrétaire de séance - Marylène DAIGUEMORTE

« Correspondant Défense »	« Référente Sécurité Routière »	« Référente du C.A.U.E. Haute-Savoie »
Mr. Etienne MERLIER	Mme Alexandra DUPANLOUP	Mme Marie BAUD

OUVERTURE DE LA MAIRIE



La mairie vous accueille les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h, les mercredis de 8h30 à 11h30 et les 1er samedis de chaque mois de 9h à 12h.

Etant donné le contexte sanitaire actuel, nous vous demandons de bien vouloir respecter ses horaires et de vous munir d'un masque.

Nous vous remercions de votre compréhension.

LA CHASSE, UNE PRATIQUE ANCESTRALE

La chasse est une pratique très ancrée à l'ensemble des territoires de la Haute-Savoie. 8000 femmes et hommes la pratiquent avec passion, depuis les bords du Rhône dans l'avant pays jusqu'aux plus hauts sommets du massif du Mont-Blanc. L'ouverture générale de la chasse est un temps fort de la vie rurale qui intervient traditionnellement le deuxième dimanche de septembre. Cette année, elle s'achèvera le 20 janvier 2021. Elle peut cependant être prolongée jusqu'au 28 février, uniquement pour la chasse du cerf et du sanglier.

Sur la commune de ARBUSIGNY., l'association communale de chasse agréée (ACCA) est riche de 40 membres. Elle est sans doute l'une des plus anciennes associations de la commune et existe sous cette forme depuis 1968.

En Haute-Savoie, la chasse est séculaire. Elle a su perdurer et évoluer avec le temps, en fonction des attentes sociétales et des mutations réglementaires. Aujourd'hui, la chasse est très encadrée. Elle est la pratique de nature la plus contrainte du point de vue de la réglementation. Les quotas de prélèvement des animaux sont très stricts et imposent des suivis rigoureux et une connaissance pointue de la faune sauvage. Encadrés par la fédération départementale des chasseurs, l'ACCA organise d'ailleurs et de manière régulière des opérations techniques de dénombrements de la faune sauvage.

Partageons la nature...

Nous avons la chance de côtoyer une nature abondante dans des paysages typiques. Notre commune n'échappe pas à ce privilège et tout un chacun, en fonction de ses centres d'intérêts, souhaite en profiter. C'est bien légitime ! Aussi, les forêts, les chemins, les pâturages sont le théâtre d'une kyrielle d'activités, en été, en hiver, essentiellement de jour mais aussi, parfois, de nuit. Toutes ces pratiques de nature, dont la chasse fait partie, ont une empreinte écologique qui impacte notre environnement.

La nature est un espace de tolérance commun à tous. La partager pour bien vivre ensemble sur notre territoire est une volonté affirmée de l'ACCA de ARBUSIGNY.

Sur le territoire de la commune, la chasse s'exerce 4 mois dans l'année. Durant cette période automnale et hivernale, deux journées hebdomadaires proscrivent toutes formes de chasse : le mercredi et le vendredi. Cette réglementation est commune à l'ensemble de la Haute-Savoie.

La chasse s'exerce uniquement les jeudi, samedi et dimanche. L'ACCA précise par ailleurs que 10 % du territoire communal est classé en réserve de chasse et de faune sauvage. Sur ce secteur, la chasse n'est pas pratiquée, sauf en cas de nécessité exceptionnelle pour enrayer des situations de dégâts de gibier ou autres problèmes de cohabitation avec le grand gibier.

Pour connaître les jours de chasse et les secteurs chassés, l'application smartphone « chassecoco » élaborée par la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie est téléchargeable gratuitement et vous renseigne très précisément pour toutes les communes du département de la Haute-Savoie.

En cas de besoin, pour tous renseignements, pour toutes organisations de manifestations sportives ou si vous souhaitez découvrir la chasse et la nature, échanger ou simplement mieux nous connaître, l'ACCA reste à votre écoute et à votre disposition.



Gilbert SONNERAT,
Président de l'ACCA de ARBUSIGNY
Tel : 07.80.05.68.79.
Email : fdc74@chasseurs74.fr



Les Activités extérieures dites de « plein Air » ont le vent en poupe...Marcher, grimper, trekker, voyager, découvrir un monde magique à quelques pas de chez vous...voici de quoi vous donner quelques idées...le tout en images qui résume quelques activités « outdoor » d'EVOLUTION, bien mieux qu'un long article...pour en savoir plus connectez-vous à la chaîne YouTube

D'EVOLUTION ; -EvolutionArbusigny- Arvi Pa !



LA CANTINE

Toute l'équipe du **Lou Ptiou Golus** souhaite une belle rentrée à tous les écoliers d'Arbusigny ainsi que la bienvenue aux nouveaux arrivants. Malgré la situation sanitaire actuelle, nos services restent ouverts. Nous remercions d'avance les parents de bien vouloir porter le masque à la cantine en tant que parents encadrants ainsi qu'à la sortie de la garderie, ceci afin de respecter les gestes barrières et le protocole en vigueur.



Merci !

Toute l'équipe de l'APE tient à vous remercier pour votre implication tout au long de l'année scolaire 2019-2020.

Manifestations

En cette année si particulière, nous n'avons malheureusement pas pu donner vie à une partie des manifestations.

Malgré les circonstances, nous avons pu distribuer les repas du bal costumé et maintenir notre vente de plantons.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont permis de rendre cela possible.

Chaque année, ces manifestations nous permettent de récolter des fonds pour financer les diverses activités des enfants, mais également de partager un moment agréable en communauté.

Nous nous réjouissons de pouvoir redonner vie à ces événements.

Nous ignorons s'il sera possible de maintenir les manifestations qui étaient prévues jusqu'à la fin de l'année, et vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

L'APE d'Arbusigny restera soudée et mettra tout en œuvre afin d'organiser au mieux les événements à venir, tout en respectant les nouvelles restrictions et indications pour la sécurité de tous.

Rentrée 2020

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enfants de l'école et une excellente année scolaire à tous!

Assemblée Générale le 18 septembre 2020

*Besoin d'un renseignement?
N'hésitez pas à nous envoyer un email:*

apearbusigny@yahoo.com

*Nous avons également une page Facebook,
vous pouvez la consulter.*



Céline, Sandrine, Tatiana et Sylvie

«Il reste des places, contactez-nous !»

VALLVERDU Céline : Présidente 04 50 85 03 09

CHERNOV Tatiana : Trésorière 04 50 94 40 68

SUATTON Gaëlle : Secrétaire 06 50 35 95 10

SAXOUD Sylvie : 06 73 92 71 74

VERDON Sandra : 06 07 54 40 74

En cette période particulière, nous n'avons pas pu nous regrouper depuis le mois de mars...

Je vous propose donc une petite rétrospective avec quelques photos...

Décembre 2014, l'association **ASS-MAT-D'ARBU** existe officiellement.

Nous proposons aux enfants gardés par les membres adhérents, deux rencontres environ par mois dans la salle des associations. Le premier but est l'ouverture au monde extérieur : rencontrer, découvrir des visages, faire connaissance avec d'autres enfants d'âge similaire, se frotter à des caractères, des codes de conduite, des règles collectives... Nous leur proposons aussi des activités d'éveil, des jeux, des promenades...



Visite de la ferme de la famille DURET



2015/2016/2017/2018/2019



Conteuse Maette



ARBUCOLOR

Bonjour à toutes et tous,

Au vue de la crise sanitaire actuelle, l'association ARBU COLOR a pris la décision, afin de prendre le moins de risque possible pour tous, d'annuler notre course colorée de cette année.

Nous souhaitons faire un appel aux dons en mettant une cagnotte en ligne sur notre page Facebook « Arbuicolor ».

Nous préférons remettre à l'année prochaine, en espérant que cette année ne soit qu'un mauvais souvenir, et pouvoir s'amuser et profiter d'une belle journée en toute sécurité.

La commune d'Arbusigny sera au couleur d'Octobre Rose durant tout le mois d'Octobre.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la prochaine date et comptons sur vous l'année prochaine.

Vous pouvez nous joindre via notre messagerie **arbuicolor@outlook.fr**

Dans l'attente, prenez soins de vous et de vos proches.

Ensemble on est plus fort !!!!

Association ARBU'COLOR



LA RIUTA

...Mémoire et patrimoine...

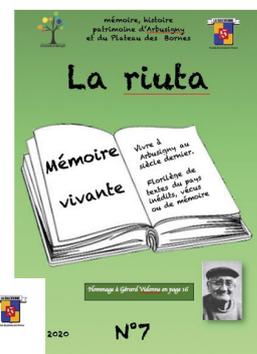
Rappel :

Les derniers numéros de La riuta :

N°7 **Mémoire vivante** *Vivre à Arbusigny au siècle dernier*

et N°8 **Livret d'interprétation du sentier et moulin de Chez Coquet**

...sont disponibles en mairie et à



En collaboration entre le Foyer Rural, la Municipalité, La Salévienne et sa Section des Bornes, sous la direction de Dominique Bouverat, enseignant docteur en histoire, le livre de la "grande histoire d'Arbusigny" est en route. C'est un travail de longue haleine qui fera l'objet d'une souscription dont les lecteurs d'Arbu infos seront informés.

Documents privés : actes anciens, photos, recueil de mémoire sont sollicités pour enrichir ce projet.

S'adresser à Roland EXCOFFIER 04 50 94 50 94 qui recueille, copie et rend au plus vi

SITE MAISON DU SALEVE



Entre Genève et Annecy, la **Maison du Salève** vous accueille dans un cadre nature, au pied du Salève. Véritable patrimoine culturel vivant, la Maison vous propose de découvrir cette montagne mythique de différentes manières : expositions, visites guidées, animations nature, balades découverte, conférences, anniversaires...

Ancienne ferme de la chartreuse de Pomier datant du XVIIIème siècle, la Maison du Salève a été rénovée en 2007 pour devenir un lieu culturel. Gérée par le Syndicat Mixte du Salève, elle a pour vocation de sensibiliser les visiteurs à la découverte de la nature, à la connaissance du patrimoine local et à la préservation du Salève.

Des expositions temporaires et permanentes

Toute l'année, la Maison du Salève accueille deux expositions : une permanente, « Le Salève, une montagne et des Hommes » et une autre temporaire. La première vous mènera sur les traces des Magdaléniens, premiers Hommes installés au Salève et vous fera revivre la formation de cette montagne mythique qui s'étend de Cruseilles à Annemasse.

Découvrez de nombreuses anecdotes sur les personnalités qui ont façonné l'image du Salève comme Horace Bénédict de Saussure, Henri Albert Gosse ou encore Jean-Jacques Rousseau. Débuts de la varappe, construction du téléphérique, développement du tourisme, terminez votre visite par une maquette interactive qui vous fera prendre de la hauteur.

Quant aux expositions temporaires, elles varient au gré des différentes propositions et financements des acteurs du patrimoine. « La forêt, maison des animaux » sera mise en place fin septembre 2020 et aura pour thématique l'habitat des animaux. Destinée aux 3-12 ans, elle proposera de découvrir la forêt, domaine vital de nombreuses espèces, et elle nous sensibilisera sur notre intérêt à la préserver pour la survie de tous ces animaux.



Des animations et activités toute l'année

Toute l'année, la Maison du Salève organise des animations nature à découvrir en famille ou entre amis. Celles-ci ont pour objectif de sensibiliser les visiteurs à la découverte de la nature, à la connaissance du patrimoine local et à la préservation du Salève. Entre varappe naturaliste, land art, crèche nature, chasse aux insectes ou construction de cabanes, les animateurs regorgent d'idées créatives.



La Maison du Salève propose également aux enfants de venir fêter leur anniversaire à la Maison avec une formule animation nature et la mise à disposition d'une salle. Des balades autour du Salève sont également proposées aux groupes ainsi que des animations au téléphérique. La Maison est un véritable lieu de partage, de convivialité et de reconnexion à la nature. Découvrez ce site atypique, rempli d'histoire qui saura vous émerveiller.

Eco-boutique et produits locaux

La Maison du Salève s'est engagée dans la promotion du développement durable et la mise en valeur du territoire. Ainsi, l'éco-boutique a pour vocation de mettre en avant les producteurs locaux du Salève, les démarches sociales et équitables mais également les talents de notre région. La sélection des produits se fait en fonction des valeurs de la Maison et les articles sont renouvelés au fil des saisons et des expositions. Produits locaux, librairie, carterie, papeterie, jeux enfants, vous trouverez à coup sûr votre bonheur.



PROXIM iTi : UN PLAN DE RÉSEAU POUR MIEUX VOUS DÉPLACER

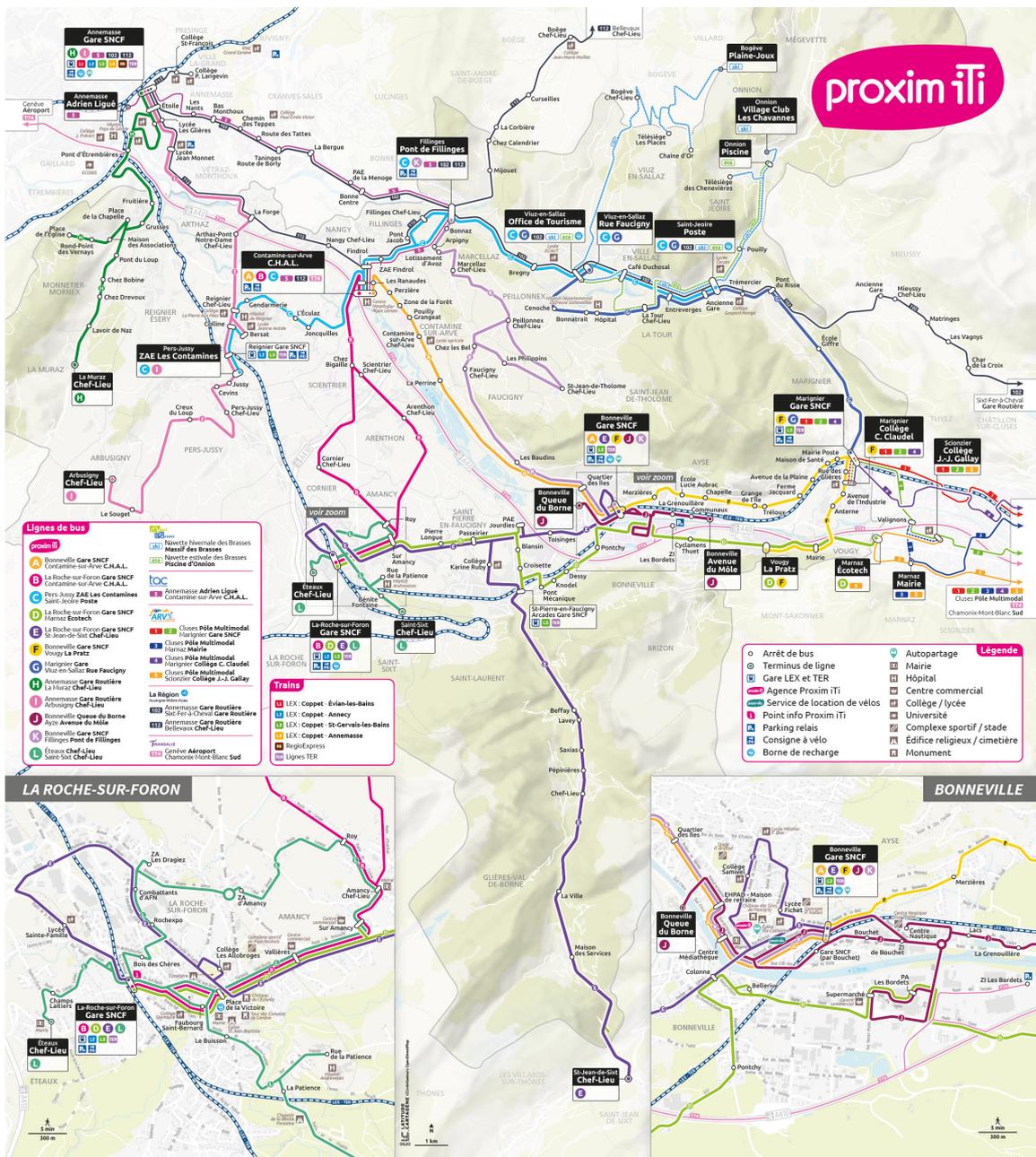
Proxim iTi dispose désormais en téléchargement sur proximiti.fr d'un plan du réseau de transport. Ce plan permet également de visualiser toute l'offre de mobilité sur le territoire : lignes ferroviaires, lignes transfrontalières, réseau TAC, consignes à vélos, points infos mobilité...

Pour le découvrir rendez-vous sur : proximiti.fr

Consignes sanitaires dans les transports réguliers et scolaires :

Pour votre protection et celle des conducteurs, Proxim iTi vous rappelle les consignes sanitaires applicables dans les transports publics :

- Port du masque obligatoire. A défaut, les contrevenant sont passibles d'une amende de 135 €.
- Distanciation sociale lorsqu'elle est possible.



PRIME CHAUFFAGE

Mettez-vous au poêle avec **la Prime Chauffage Bois** ! Avec la Prime Chauffage Bois, la Communauté de Communes Arve et Salève s'engage pour préserver la qualité de l'air en luttant contre un facteur majeur d'émission de particules fines du territoire : le chauffage individuel au bois. Sur le territoire de la CCAS, 53% de la pollution (particules fines) est causée par ce mode de chauffage.

Qu'est-ce que c'est la Prime Chauffage Bois ?

La CCAS lance sa Prime Chauffage Bois pour aider financièrement les particuliers à changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou foyers fermés antérieurs à 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Le montant de la prime est de 1 000 €*, pouvant être bonifiée à 2 000 €* en fonction des conditions de ressources ! Versée directement aux particuliers, elle est cumulable avec d'autres aides : MaPrimeRénov', crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro, aide de l'ANAH Agilité... (sauf aides ANAH Sérénité). Il s'agit de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la santé des habitants de la CCAS et leur permettant de réaliser des économies d'énergie !

* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50 % du montant du matériel et de la pose TTC.

Puis-je prétendre à la Prime Chauffage Bois ? Vous pouvez prétendre à la Prime Chauffage Bois de 1 000 € si...

- vous n'avez pas déjà effectué des travaux de remplacement de votre appareil de chauffage au bois,
- vous êtes un particulier,
- vous habitez une des 8 communes du territoire d'Arve et Salève (carte ci-après),



- votre logement est votre résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans ;
 - vous souhaitez remplacer votre cheminée ouverte ou votre appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, chaudière...);
 - vous choisissez un nouvel appareil au bois performant, certifié Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent (consultez la liste des appareils certifiés par l'ADEME) ;
 - vous fournissez une photo avant et après installation de votre appareil en place et en fonctionnement.
 - vous faites installer votre nouvel appareil par un professionnel qualifié signataire de la charte d'engagement des Fonds Air (consultez la liste des professionnels certifiés) ;
 - vous déposez votre ancien appareil de chauffage en déchèterie et faites tamponner le certificat de dépôt par l'agent d'accueil (hors foyer ouvert).
 - Attendez l'avis favorable sur votre dossier avant de commencer les travaux et d'acheter votre nouvel appareil de chauffage.
- Vous pouvez prétendre à la Prime Chauffage Bois de 2 000 € si...
- Vous respectez les conditions précédentes ;
 - Vos ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH du tableau ci-dessous :

Nbre de personnes composant le ménage	ressources modestes (€)
1	24 918
2	36 572
3	43 924
4	51 289
5	58 674
Par personne supplémentaire	+ 7 377

DON DU SANG



Donner son sang,
c'est offrir la vie.

www.dondusang.net  



ENEDIS ÉLAGAGE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que dans le cadre du programme d'élagage à proximité des lignes haute tension 20Kv, l'entreprise Arboréalpes mandatée par Enedis pour l'entretien des réseaux interviendra sur votre commune pour remettre la végétation à une distance de 5m de part et d'autre de la ligne.



La végétation est en domaine privé

- Les branches coupées restent sur place, rangées et laissées à disposition du propriétaire.
- Dans les secteurs à fortes densités de végétation et/ou difficiles d'accès, les bois coupés sont laissés au sol, à disposition des propriétaires. L'élagueur doit faire un layon sous la ligne.

L'intérêt de laisser les bois coupés au sol freine les repousses rapides

La végétation est en domaine public

- Les produits de coupe doivent être dégagés des voies de circulation, chemins, sentiers, fossés, ruisseaux, ... (évacuation ou broyage)

Abattage

- L'arbre est laissé sur place, tronc ébranché, à disposition du propriétaire.



Le propriétaire de la parcelle reste propriétaire des bois coupés.

ATTENTION DANGER

Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution. Il ne faut absolument jamais :

- || Toucher ou même s'approcher d'une ligne à terre,
- || Toucher un objet, une branche ou un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.

Pour toutes informations complémentaires sur la sécurité aux abords des ouvrages électriques, rendez-vous sur : www.sousleslignes-prudence.com



LES GESTES QUI SAUVENT

Vous êtes (jeunes) parents?

Vous voulez vous sensibiliser
au secourisme en famille?

**Cette formation est
faite pour vous !**

Les + de cette formation :

- Apprendre à se former à domicile dans son environnement du quotidien.
- Adapté à toute la famille : nourrisson, enfants comme adultes.

Les tarifs :

20 € / personne jusqu'à 5 personnes pour 2h.
puis 15 € / personne à partir de la 6ème personne
(hors frais de déplacement).

*Les gestes qui sauvent
FAMILY*

*Formez-vous aux gestes qui sauvent en famille
Avec la Protection Civile de Haute-Savoie !*



Protection Civile de Haute-Savoie

13 avenue Emile Zola - Annemasse - 07 62 74 74 05

COUPDEPOUCEVELO.FR

Cette mesure fait partie du programme Coup de Pouce Vélo lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), afin d'encourager l'usage du vélo comme moyen de transport, notamment dans le cadre du déconfinement.

Vous avez décidé de ressortir votre vieux vélo du garage pour aller travailler, faire vos courses ou bien faire de l'exercice ? Pour vous aider à le remettre en marche, le site coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 € pour sa réparation.

Comment ça marche ?

- Vous cliquez sur « Je suis un particulier » puis « Je souhaite faire réparer mon vélo » sur la page d'accueil du site coupdepoucevelo.fr
- Vous contactez le réparateur choisi sur la carte interactive des professionnels

*Une aide de 50 euros
pour la réparation de votre vélo*

agréés afin de convenir d'un rendez-vous. Un code SMS vous sera envoyé pour valider l'opération.

- Vous pouvez ensuite vous rendre chez le réparateur avec votre téléphone portable ainsi qu'un justificatif d'identité.

Une prime pouvant aller jusqu'à 50 € par vélo sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la remise en état de votre vélo (changement de pneus, remise en état des freins, changement du câble de dérailleur...). Vous ne payez que le reste à charge. Les pièces et la main d'œuvre sont prises en charge, mais pas les accessoires de sécurité (antivol, gilet réfléchissant, casque, lampes amovibles...).



Qu'est-ce que le coronavirus? Les coronavirus sont une famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères. Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation mondiale de la Santé. La COVID-19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère à modérée de la maladie et guérissent sans hospitalisation.

Quels sont les symptômes de la COVID-19? Les symptômes principaux sont la fièvre ou la sensation de fièvre et la toux. La perte brutale de l'odorat, sans obstruction nasale et disparition totale du goût sont également des symptômes qui ont été observés chez les malades. Chez les personnes développant des formes plus graves, on retrouve des difficultés respiratoires, pouvant mener jusqu'à une hospitalisation.

Quel est le délai d'incubation de la maladie?

Le délai d'incubation est la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation de la COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux: il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

Comment se transmet la COVID-19? La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie: même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection. Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées souillées par des gouttelettes. C'est donc pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

Peut-on être en contact d'un malade sans être contaminé? Le risque est toujours présent, et plus le contact est long et rapproché, plus le risque de contamination augmente (plus de 15 minutes, à moins d'un mètre). C'est la raison pour laquelle la distanciation sociale et les mesures barrières doivent être appliquées. Il est donc possible de vivre avec un cas COVID-19 à domicile si l'on respecte scrupuleusement les gestes barrières.

Le virus circule-t-il dans l'air? Non, il ne peut pas vivre dans l'air tout seul. Le coronavirus responsable du COVID-19 se transmet par les gouttelettes, qui sont les sécrétions respiratoires qu'on émet quand on tousse, qu'on éternue ou qu'on parle. Le virus est transporté par les gouttelettes, il ne circule pas dans l'air tout seul, mais peut atteindre une personne à proximité (<1 mètre) ou se fixer sur une surface souillée par les gouttelettes, comme les mains ou les mouchoirs. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

Combien de temps le virus de la COVID-19 peut-il vivre sur une surface? Dans des conditions propices à sa survie, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, plusieurs jours sur une surface. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un peu de virus survit que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface. En effet, au bout de quelques heures, la grande majorité du virus meurt et n'est probablement plus contagieux.

Les animaux peuvent-ils transmettre le virus? Non il n'existe aucune preuve de transmission du virus à travers tout animal. La COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

Existe-t-il des risques liés aux aliments? Au vu des informations disponibles, le passage du coronavirus COVID-19 de l'être humain vers une autre espèce animale semble actuellement peu probable, et la possible contamination des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) à partir d'un animal infecté par la COVID-19 est exclue. Les aliments crus ou peu cuits ne présentent pas de risques de transmission d'infection particuliers, dès lors que les bonnes règles d'hygiène habituelles sont respectées lors de la manipulation et de la préparation des denrées alimentaires.



Vous êtes un particulier ? L'amiante, pensez-y avant d'engager des travaux

➤ Que faire de ses déchets?

Réglementairement, vous êtes **responsable des déchets** amiantés. L'entreprise qui a réalisé les travaux devra les éliminer dans une filière adaptée et vous transmettre un Bordereau de Suivi des Déchets Amiantés (BSDA).

➤ Pour en savoir plus sur l'amiante

Système d'informations du développement durable et de l'environnement

www.side.developpement-durable.gouv.fr > exploitat>ACAMIANTE>amiante

Site du ministère du travail

www.travail-emploi.gouv.fr > santé au travail > prévention des risques pour la santé au travail > amiante

Site de l'OPPBTP

www.preventionbtp.fr > documentat> explorer par produit > Informations > Dossiers-prévention > Le risque amiante

Site de la CARSAT RA

www.carsat-ra.fr > entreprises > je m'informe sur les risques professionnels > prévenir les risques professionnels > risques & secteurs d'activité > Bâtiments et travaux publics > amiante

Site de la DIRECCTE ARA

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr > Travail et relations sociales > Promouvoir la santé et sécurité au travail > risque amiante

Site de l'ARS ARA

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr > Usagers > Santé et environnement > Habitat et santé > Amiante

Liste des opérateurs de repérage certifiés avec mention

www.diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr

Consultez également :

«Amiante chez les particuliers : une affaire de professionnels»

de la DIRECCTE Pays-de-la-Loire (www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)

Support de communication produit par le GRIA - Groupe Régional Interinstitutionnel Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'une conception réalisée par la DIRECCTE Pays de la Loire et ses partenaires.

Plaquette réalisée dans le cadre du Plan Régional Santé Travail ARA 2016-2020



Vous avez des projets de travaux chez vous ?

Si les matériaux contiennent de l'amiante, ne faites pas les travaux vous-même !

➤ Où peut-il y avoir de l'amiante chez moi ?

Dans un bâtiment construit **avant juillet 1997**, différents matériaux peuvent contenir **de l'amiante** : toiture « fibro-ciment » (plaques et ardoises), plâtres, canalisations, faux-plafonds, colles de carrelage, enduits, peintures, dalles vinyle...



➤ Comment savoir s'il y a de l'amiante chez moi ?

■ **Dans les maisons individuelles** : depuis le 1er septembre 2002, un repérage amiante doit être réalisé et transmis à l'acheteur en cas de vente.

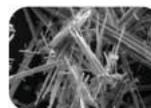
■ **Dans les immeubles collectifs** : un repérage amiante doit être réalisé dans les parties communes (DTA) et dans les appartements (DAPP). Ces documents doivent être tenus à la disposition des occupants.

⚠ Ces repérages sont insuffisants en cas de travaux

Un repérage complémentaire, appelé repérage avant travaux (RAT) doit donc être réalisé par un opérateur de repérage certifié avec mention pour repérer les matériaux non accessibles impactés par les travaux (colle sous carrelage, plâtre sous la tapisserie...).

➤ Quels sont les risques si je fais les travaux moi-même ?

Très fine, la fibre d'amiante est invisible à l'oeil nu. En pénétrant dans les poumons, elle peut provoquer des **cancers**.



Réaliser des travaux sur des matériaux amiantés **libère des fibres** dans l'air et génère un risque pour les personnes réalisant les travaux ou à proximité.

Les fibres d'amiante se **déposent** sur les sols, murs, meubles, vêtements... et les **risquent persistant** longtemps après les travaux.

Pour votre santé et celle de vos proches : ne faites pas les travaux vous-même et informez les professionnels intervenant à votre domicile !

➤ De quels travaux parle-t-on ?

Toutes les interventions en présence d'éléments amiantés sont concernées : réparation, entretien, recouvrement, percement, découpage, démontage, ponçage ...

Exemples :

- Changement d'un carrelage dont la colle contient de l'amiante. Pose d'une prise électrique sur un mur recouvert de peinture amiantée. Maintenance
- d'une chaudière contenant un joint ou une tresse amiantée. Démoussage
- ou dépose de fibrociment en toiture.

➤ Qui faire intervenir pour les travaux ?

Tous les **professionnels** du bâtiment (désamianteurs, plombiers, électriciens, maçons..) doivent être **formés** pour pouvoir intervenir sur ou à proximité d'amiante. Assurez-vous qu'ils sont en possession d'une **attestation de compétence amiante**. Ils sécuriseront leur intervention avec du matériel spécifique pour **vous protéger** pendant et après les travaux.

A noter qu'en cas de travaux de **retrait** (objectif d'éliminer l'amiante et non de réaliser des réparations), il devra être fait appel à une **entreprise certifiée**.

Même Biodégradables, elles :

- Bouchent vos toilettes
- Bloquent les réseaux d'assainissement
- Engendrent des réparations coûteuses









STOP LINGETTES DANS LES TOILETTES

Le SRB rencontre actuellement des problèmes au niveau des stations d'épuration. Ceci à cause des quantités très importantes de lingettes que les abonnés jettent dans les toilettes.

Le phénomène n'est pas nouveau mais la crise du CORONAVIRUS amplifie grandement le problème.

Merci de ne plus jeter vos lingettes dans les cuvettes de vos toilettes

TAILLE DES ARBRES

TYPES	ESSENCES	MOIS LES PLUS FAVORABLES	PERIODES DE TAILLE
ARBUSTES	A floraison hivernale ou printanière: camélia, forsythia, jasmin, lilas, etc		Effectuer une taille juste après la floraison
	A floraison estivale : abélia, choisyia, hibiscus, hortensia, lavatère, etc.		Tailler en période végétative à la sortie de l'hiver
FEUILLUS	Aulne, bouleau, charme, châtaigner, chêne, érable, frêne, hêtre, marronnier, merisier, olivier, orme, peuplier, saule, tilleul, etc.	Octobre à décembre	Taille de formation en période végétative
		Mars à avril	Taille d'entretien en période de montée de sève
FRUITIERS	Arbres à pépins : pommier, poirier, citronnier, oranger, etc.	Novembre à avril	Taille de formation en période végétative
	Arbres à noyaux : cerisier, abricotier, prunier, pêcher, etc.	Août à septembre	Tailler avant la montée de la sève (cette période varie en fonction des régions)
RESINEUX	Cèdre, cyprès, douglas, épicéa, if, mélèze, pin, sapin, thuya, etc.	Octobre à décembre	Un résineux peut être taillé tout au long de l'année mais il faut éviter la période où la sève monte



Les nuisances sonores sont autorisées uniquement :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Vous avez perdu un animal ?

Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire. Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.

Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à **I-CAD**. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas vous pouvez faire la déclaration de perte :

- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au 08 10 778 778 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT - ANIMAL PERDU
- en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite).



<https://mon-patou.wixsite.com/aiderlesanimaux>

Vous avez trouvé un oiseau blessé ou tombé du nid ?

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
Tél .01 53 58 58 35.

Vous avez trouvé un animal ?

Contactez l' I-CAD : 08 10 778 778
E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement. Vous pouvez utiliser le service Filalapat (www.filalapat.fr). Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

Vous êtes témoin d'un acte de maltraitance sur un animal ?

Ecrivez à l'un de des organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. Votre anonymat sera respecté, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

- FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX - 01 39 49 18 18 - contact@fondationassistanceauxanimaux.org

- S.P.A. SERVICE ENQUETES - Signaler une maltraitance par Internet - www.la-spa.fr (formulaire en ligne)

- ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir : « Contactez-nous ») BP. 20036, 94268 FRESNES CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES : C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24 - chemparis@gmail.com et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SAUVAGES : Contacter l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de rencontres et d'initiatives.

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation ?

Vous avez besoin de conseil sur le choix d'un terrain, sur l'insertion d'un projet dans le site environnant ?



Un architecte peut vous recevoir à la Communauté de Communes Arve et Salève, maison Cécile Bocquet,

160, Grande Rue à REIGNIER

lors des permanences organisées le jeudi matin. Les dates des prochaines permanences sont :

- Jeudi 1er octobre 2020 de 10 h à 13 h 30,
- Jeudi 22 octobre 2020 de 10 h à 13 h 30,
- Jeudi 12 novembre 2020 de 10 h à 13 h 30,
- Jeudi 3 décembre 2020 de 10 h à 13 h 30.

LES COMMERCES

Alimentaire : fruitière, épicerie, bar, restaurant, traiteur

LES JARDINS DU SALEVE

Production biologique
Vente en direct sur les marchés
444 Chemin de la Tour

ARBU SERVICES – Epicerie

25 Route de Pers-Jussy
Tél 04 56 81 49 89
<https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1>

LA FRUITIERE

274 Route de la Muraz
<https://www.producteurs-savoie-mont-blanc.com/la-fruitiere-darbusigny-fromages-produits-laitiers-cooperative.html>

LE BISTRO D'ARBU

206 Route de la Muraz

ETOURNEAU TRAITEUR

69 Route de chez le Cordier

Les autres commerces :

ANIM' NATURE

Animations nature et expertise sur la faune et la flore
456 Chemin du Péryl
www.animnature.com
09 79 95 78 67

DURET - CONTAT

Négoce de carburants
802 Route de Pers-Jussy
www.duret-contat-combustibles.fr

ALINE COUTURE

556 Grande Rue - REIGNIER
(Anciennement ARBUSIGNY)

BRUTELEC – Electricité

17 Chemin de la Tour

MORETTI JEREMY

Carreleur - 87 Chemin du Sel

BENOIT' STORES

69 Route de Pers-Jussy

CV CHARPENTE

255 Avenue Jean Morin
LA ROCHE SUR FORON
(Anciennement ARBUSIGNY)
www.cv-charpente.com

LES ECURIES DE GRANGE NEUVE

Cours, stages et balades à cheval
285 Impasse de Granges-Neuve

SOMANN 2

Dépannage en serrurerie, volets roulants, portes de garage
Maintenance ouvertures
715 Rte de Menthonnex

EASY PEINTURE

19 Route de Pers-Jussy
www.easypeinture.fr

VACHOUX ESTHER

Elagage & distillerie
19 Route du Biossy

DUSONCHET Guy

Prestataire sapins
321 Chemin de Marny Dessous

SUNWAY France

Fabricant de montures de lunettes
432 Route de la Muraz

LA CARACOLE – Centre équestre

71 Impasse de la Bunaz
lacaracoleofficiel@gmail.com

PRO TECH – EXPERTISES

Expert et diagnostic immobilier
85 Chemin de la Tour

MORETTI PIERRE

Maçonnerie
87 Chemin du Sel

VACHOUX Loïc

Bûcheronnage
19 Route du Biossy

TROTTET LUDOVIC

Prestataire de services
110 Route du Biollay

GAL BERNARD

Ventes de moutons et de cabris
657 Route de chez le Cordier

Gaec : fabrication et vente de produits / producteurs laitiers

GAEC LE SAUTHY

Producteur laitier
Livraison de lait à la fruitière des Bornes

GAEC LA FERME DU VILLAGE

Producteur laitier
Livraison de lait à la fruitière des Bornes

LA FERME DU BIODUP

Vente de viande de porc et bœuf en agriculture bio et de charcuterie bio
1824 Route du Fresnay

Vous voulez faire apparaître sur ARBU INFO ainsi que sur le site internet de la commune, le nom de votre commerce, ou de votre société, ou de votre gaec... situé à ARBUSIGNY : merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.



LA PAGE HIVERNALE

LA TAILLE DES HAIES :

Les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir les haies et arbres donnant sur la chaussée. La municipalité n'est pas responsable si l'accès à leur domicile n'est pas possible pour le déneigement en hiver. De plus, la responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident. Le maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents. (Article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

LES FEUILLES MORTES :

Les feuilles des arbres vont commencer à tomber et vous êtes nombreux à nettoyer vos propriétés. Nous vous rappelons que les fossés en bordure de route servent à récupérer l'eau et non ces feuilles. Nous vous serions donc reconnaissants de ne pas les déverser dans les fossés afin d'éviter leurs obstructions.

LE DENEIGEMENT :

Il sera assuré suivant les itinéraires habituels par Mr Bernard GAL, l'entreprise DJD DESBIOLLES et Mr Rémi VACHOUX. Nous vous rappelons qu'il est inutile de déranger ces spécialistes à chaque chute de neige... Ils connaissent leur secteur et leur travail. Ayez un peu de patience, ils ne peuvent se trouver partout en même temps !

- Lorsque le chasse-neige dégage une voie communale, inmanquablement il obstrue plus ou moins le passage des entrées, maisons, cours, etc... Ces bourrelets de neige sont inévitables et les déneigeurs n'y sont pour rien ! Alors s'il vous plaît, restons courtois ! D'autant que la loi précise qu'il appartient à chaque occupant de faire... le ménage devant sa porte !
- Pour faciliter les travaux de déneigement, la population est invitée à garer les véhicules en prenant bien soin de laisser les voies libres aux engins. Les entreprises ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules mal stationnés.
- Pensez à notre facteur ... Aidez-le en déneigeant l'accès à votre boîte aux lettres.

EQUIPEZ-VOUS : Pensez à équiper vos véhicules de pneumatiques adéquats. Trop d'automobilistes fréquentent nos routes avec des pneus ordinaires. Pourtant, la sagesse évidente impose aux véhicules des pneus neige. Sécurité pour soi mais aussi sécurité pour les autres ! Avec le plaisir de ne pas être bloqué par quelques mauvais passages neigeux ou verglacés.

LA NEIGE SUR LES TOITS : La chute sur la voie publique de neige tombée des toits des immeubles des particuliers engage la responsabilité des propriétaires. Il est donc recommandé de faire poser des arrêts de neige pour éviter ces chutes qui entravent les voies publiques. Plusieurs fois, ces faits sont signalés en mairie avec demande de faire le nécessaire pour dégager la ou les voies encombrées. Désormais, ces interventions seront facturées aux propriétaires.

« Bonne saison hivernale, bon ski, bonne rando... et profitez bien de notre belle région tout en restant vigilants et en respectant les gestes barrières face au COVID-19 » Cordialement.

Régine REMILLON, Maire





Trouver le mot mystère : _ _ _ _ - _ _ _ _ _

Les lettres peuvent être utilisées plusieurs fois - Sens des mots : ↔ ↕

N	A	I	S	S	A	N	C	E	I
O	C	D	E	C	E	S	E	L	D
M	T	S	T	A	T	U	T	E	E
A	E	L	L	I	M	A	F	C	N
R	A	T	E	D	R	O	I	T	T
I	D	E	N	T	I	T	E	I	I
A	U	T	F	E	T	A	D	O	F
G	L	A	A	P	A	C	S	N	I
E	T	T	N	F	I	C	H	E	C
A	E	E	T	E	I	C	O	S	A
E	R	T	S	I	G	E	R	T	T
J	U	R	I	D	I	Q	U	E	I
S	I	T	U	A	T	I	O	N	O
-	E	N	N	O	S	R	E	P	N
C	I	N	D	I	V	I	D	U	I
V	I	P	A	R	E	N	T	S	L

- ACTE - ADULTE - DATE
- DECES - DROIT -
- ENFANT - ELECTION -
- ETAT - FAMILLE - FICHE
- IDENTITE -
- IDENTIFICATION -
- INDIVIDU - JURIDIQUE -
- MARIAGE - NAISSANCE
- NOM - PACS -
- PARENTS - PERSONNE -
- REGISTRE - SITUATION -
- SOCIETE - STATUT



Devinette :

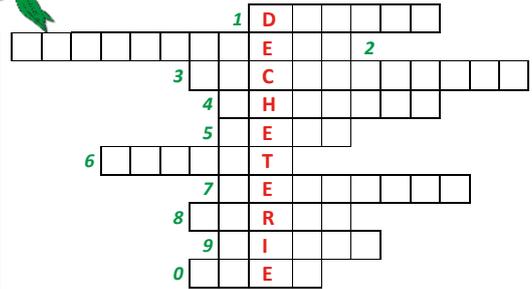
Quand je suis jeune, je suis grande...
Plus je vieillis et plus je rapetisse...
Je vis la nuit ou dans les endroits sombres ...
Le souffle est mon 1^{er} ennemi...

Qui suis-je ?

Un petit indice ... Je chasse parfois les mauvaises odeurs, c'est pourquoi je vis aussi le jour parfois.



Mots à caser



1. Un emballage dont on n'a plus besoin, c'est un... -
2. Là où sont envoyés les déchets verts -
3. Déchets volumineux qui ne vont pas dans les containers -
4. Les vieux vêtements peuvent être utilisés en ... -
5. Déchets d'équipements électriques et électroniques -
6. Déchet de démolition -
7. Nous devons faire un tri -
8. Bac où l'on peut déposer des textiles -
9. Rechargeables, elles se jettent moins vite. -
0. Se jette sans la jante



Lapin à la moutarde et à la bière

Préparation : 15 minutes – cuisson 1 heure

Pour 4 personnes :

- 8 râbles ou 4 cuisses de lapin
- 4 c. à café de moutarde (à l'ancienne)
- 4 verres de bière
- 2 échalotes
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 3 feuilles de laurier et quelques branches de romain, sel, poivre

Peler les échalotes et hachez-les finement. Verser l'huile dans une cocotte et faites-y suer les échalotes à feu doux. Ajouter la moutarde et remuez avec une cuillère en bois afin d'obtenir une sauce homogène. Déposer les morceaux de lapins, puis laisser cuire 10 minutes à découvert. Verser la bière dans la cocotte et ajoutez les feuilles de laurier et le romarin. Couvrez le tout et laissez mijoter une heure à feu doux. Retirez les feuilles de laurier. Saler et poivrer. Mélanger bien et servez avec des tagliatelles pour accompagnement.

Bon appétit !



Enigme d'Einstein : Qui a des poissons ?

5 personnes de nationalité différente :

- Habitent 5 maisons alignées de couleurs distinctes
- Fument des cigarettes de 5 marques différentes
- Boivent 5 boissons distinctes
- Elèvent des animaux de 5 espèces différentes

Hypothèses de départ :

Le norvégien habite la 1^{ère} maison - L'anglais habite la maison rouge - La maison verte est située juste à gauche de la maison blanche - Le danois boit du thé - La personne qui fume des Rothmans habite à côté de celle qui élève des chats - La personne qui habite la maison jaune fume des Dunhill - L'allemand fume des Prince - La personne qui habite la maison du milieu boit du lait - La personne qui fume des Rothmans a un voisin qui boit de l'eau - La personne qui fume des Pall-mall élève des oiseaux - Le suédois élève des chiens - Le norvégien habite à côté de la maison bleue - La personne qui élève des chevaux habite à côté de la maison jaune - La personne qui fume des Blue-master boit de la bière - Dans la maison verte, on boit du café.

83, imp. de l'Église - 74930 ARBUSIGNY
 mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 heures
 mercredi : 8h30 à 11h30
 le 1^{er} samedi de chaque mois : 9 h à 12 h

Tél. : 04 50 94 50 01 - Télécopie : 04 50 94 59 80
 E-mail : mairie.arbusigny@wanadoo.fr
adjoints.arbusigny@orange.fr

ASSOCIATIONS

A.C.C.A (chasse)

Gilbert SONNERAT - 07 80 05 68 79
www.chasseurdefrance.com

ARBU'COLOR

Carmen ORTU (présidente)
 1035 route de chez le cordier
 09 54 83 54 18
 Florence FURCY (Trésorière)
 448 route du crêt voland
 06 64 17 94 28
 Mail : arbuicolor@outlook.fr

A SECONDE VUE

Luc RODET - 06 78 81 68 24
contact@asecondevue.fr
www.asecondevue.fr

CCAS Mairie

83, imp. de l'Église - Arbusigny
 Maryse MICHALAK, Adjointe

Association des Parents d'Élèves (APE)

apearbusigny@yahoo.com
<http://ape.arbusigny.free.fr>

Foyer Rural de Loisirs pour Tous

Luc RODET
 E-mail : infos@foyer-arbusigny.fr
 Site : <http://www.foyer-arbusigny.fr>

Les Bornes en VTT

Lionel CLAUSSET - 04 50 25 81 92
lesbornesenvtt@gmail.com

Lou Ptiou Golus (cantine scolaire)

Présidente Sandra Verdon - 06 07 54 40 74
contact@louptiougolus.fr

Moto Club d'Arbusigny - La Muraz

Delphine GALLAY - 06 41 95 88 07
mc.arbusigny@laposte.net

ARBU'Nature Environnement

Nathalie DAIGUEMORTE - 06 19 08 36 95
arbnature@orange.fr

ASS MAT D'ARBU

Céline VALLVERDU - 04 50 85 03 09

Association « ORCELACA »

Centre équestre La Caracole
 71, ch de la Bunaz - 74930 Arbusigny
orcelaca@outlook.com - 04 50 44 85 81
 Tanguy SALER - 06 34 50 74 92

Association culturelle: Les salons

Christine TORRES
www.salonsmusicaux.com

Association culturelle: Zikylya

Christine TORRES
www.facebook.com/zikylya.events
<http://zikylya.com>

Association Évolution

Simeone RUSSO - 07 81 02 53 95
evolution74930@gmail.com
www.evolution.over-blog.com

Association Thunder Team

19, rte de Biossy - 74930 Arbusigny
 Loïc VACHOUX - 06 14 57 01 08
nelly.wendel@orange.fr

*Un collecteur de piles usagées et de bouchons est à votre disposition
 au secrétariat de la Mairie.*

VIE QUOTIDIENNE

Agence Postale Communale

Pers-Jussy - Chef Lieu
 Lundi : 8h00 à 12 h00 et 15h00 à 17h30
 Mardi-Jeudi-Vendredi
 8h30 à 12 heures et 14h30 à 17h30
 Mercredi : 8h30 à 12 h Samedi : 9h à 12h
 04 50 94 41 60
 Départ du courrier : dans le bureau et boîte exté. du Lundi au vendredi à 15h15, samedi à 11h30.

La Poste à Reignier

Reignier - 4, Grande Rue
 Lundi au vendredi
 8h30 à 12 h et 14 h à 17 h
 Samedi : 8h30 à 12 h
 04 50 43 41 84

Communauté de Communes Arve et Salève

Maison Cécile Bocquet - 160, Grande Rue - REIGNIER - 04 50 43 46 14

Préfecture

Rue du 30^e régiment d'infanterie - 74000 ANNECY
 Tél. : 04 50 33 60 00 - www.haute-savoie.pref.gouv.fr

Direction départementale des services fiscaux

3, rue Marie Curie - 74100 ANNEMASSE - 04 50 43 91 50

ÉCOLES

Maternelle

83, impasse de l'Église
 Tél. : 04 50 94 56 74

Bureau de la Direction

04 50 94 56 82
 Classe Grande Section
 55, route du Col du Parc

Primaire

29, route du Col du Parc

04 50 85 09 68

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

ENVIRONNEMENT

S.R.B - Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

**85 Route de Serry - ZA de Frindrol - 74250 FILLINGES -
www.s-rb.fr**

Ouvert tous les matins de 8h30 à 12h et les lundis, mercredis et jeudis
 après midis de 13h30 à 17h30.

Coordonnées hors urgence : 04 50 95 71 63 - contact@s-rb.fr

Coordonnées urgences Eau Potable : 06 83 74 42 06

eau-rocailles@s-rb.fr

Coordonnées urgences Assainissement : 06 77 04 19 50

assainissement-bellecombe@s-rb.fr

Déchèterie Intercommunale des Rocailles

1496, route des Rocailles - 74930 Reignier-Esery - 09 70 21 09 36
 Du mardi au samedi (sauf jours fériés)
 de 8 h 15 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 45.

URGENCES

Pompier : **18** - Gendarmerie : **17**

Samu : **15** - Pharmacie de garde : **32 37**

CHAL Contamines : **04 50 82 20 00**

Clinique Privée Pays de Savoie -

Annemasse : **08 26 30 00 74**

Centre antipoison - Lyon : **04 72 11 69 11**

ENEDIS

Dépannage : **09 726 750 74**

Raccordement consommateur :

09 693 218 11

Raccordement producteur :

09 693 218 00

ALMA 74 : **04 50 46 80 91**

Maltraitance personnes âgées

Allô enfance maltraitée :

119 ou 08 00 05 41 41

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS SUR NOTRE COMMUNE

Etant donné le contexte sanitaire actuel, il est important de ne pas oublier que le virus COVID-19 circule toujours et de rester vigilant. A ce jour, nous ne pouvons donc prévoir que peu d'événements.

- Développement Projets citoyens
mardi 6 octobre 2020*

- Benes objets encombrants
Jeudi 8 & vendredi 9 octobre 2020*

- Don du sang
Mercredi 14 octobre 2020 &
mercredi 6 janvier 2021*

- Repas des Aînés
Dimanche 18 octobre 2020*

- Commémoration
Mercredi 11 novembre 2020*

* en attente des préconisations nationales

Au fur et à mesure que les évènements pourront reprendre sur notre commune, nous vous les notifierons sur le site internet de la commune (www.arbusigny.fr) ainsi que sur le tableau d'affichage numérique situé vers l'église.

Votre encart publicitaire
 Vos évènements spéciaux portes-ouvertes
(uniquement) peuvent être annoncés
gratuitement sur les bulletins municipaux.
(Renseignements en mairie)

Prochaine parution : **Février 2020**



SOLUTIONS DES JEUX

Mot mystère : ETAT-CIVIL **Mots à caser :** DECHET – COMPOSTIERE – ENCOMBRANTS – CHIFFON – DEEE – GRAVAT – SELECTIF – BORNE – PILES – PNEU **Devinette :** BOUGIE **Enigme :** L'ALLEMAND : Voici le raisonnement à suivre (faites un tableau au fur et à mesure)

1. Le norvégien habite la 1ère maison. - 2. La personne qui habite la maison du milieu boit du lait. - 3. Le norvégien habite à côté de la maison bleue - 4. On boit du café dans la maison verte qui est située juste à gauche de la maison blanche. (une seule solution : la maison verte est en 4ème position et la blanche en 5ème position)
- 5. L'anglais a une maison rouge (une seule solution : vu qu'à gauche il est norvégien et que les maisons 2, 4 et 5 ne sont pas rouges, l'anglais avec sa maison rouge est en 3ème position - 6. Vu que toutes les couleurs sont trouvées sauf la 1ère, la maison jaune est forcément la 1ère maison. Et on sait aussi que la personne de la maison jaune fume des dunhill. - 7. La personne qui élève des chevaux habite à côté de maison jaune (une seule solution : la maison bleue) - 8. La personne qui fume des blue-master boit de la bière (2 solutions : la maison bleue ou la maison blanche) - 9. Le danois boit du thé (2 solutions : maison bleue ou maison blanche) - Déduction : Si on boit du thé ou de la bière dans la maison bleue, idem dans la maison blanche, l'eau est donc obligatoirement dans la maison jaune. - 10. La personne qui fume des rothmans a un voisin qui boit de l'eau (une seule solution : la maison bleue) - 11. Retour au point 8 : on sait maintenant que la personne qui fume des blue-master et qui boit de la bière ne peut être que la maison blanche donc le danois qui boit du thé habite la maison bleue - 12. L'allemand fume des prince (une seule solution : la maison verte) - 13. La personne qui fume des pall-mall élève des oiseaux (1 seule solution : maison rouge) - 14. Le suédois élève des chiens (1 solution : la maison verte) - 15. La personne qui fume des Rothmans habite à côté de celle qui élève des chats (1 seule solution : la maison jaune)

couleurs					
nationalités	norvégien	danois	anglais	allemand	suédois
boissons	eau	thé	lait	café	bière
cigares	dunhill	rothman	Pall mal	prince	b-master
animaux	chats	chevaux	oiseaux	?	chien

ARBU INFO - Bulletin municipal N° 36 - SEPTEMBRE 2020 - Trimestriel imprimé à 600 exemplaires

Directeur de la publication : Régine REMILLON Rédaction : Marylène DAIGUEMORTE, Les associations arbusigniennes

Remerciements : membres des associations - Photographies : A. Girard, R.Leone, X.Cachet, M.Tissot, Maryse Michalak

Création et Impression : Imprimerie Offset Service - REIGNIER - 04 50 43 43 02 - Imprimé entièrement sur papier Cocoon 100 % recyclé